

ACAT-INFO

Le magazine d'informations de l'ACAT Belgique.

N° 2/2018

JUIN – SEPTEMBRE 2018

**VENEZ PRIER
POUR LES VICTIMES
DE LA TORTURE**



L'ACAT-Info est le périodique quadrimestriel d'informations de l'ASBL Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture en Belgique.

Rédacteurs de ce numéro : Isabelle Detavernier et Olivier Gillis (coordination), Cécile Auriol, Nadine Dawance, Louise Doume Mbia, Isabelle et Luc Detavernier, Lydia Obolensky D'Aloisio.

Editeur responsable : Luc Detavernier. ACAT.

Contact : Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT) Belgique

Rue Brogniez 44, 1070 Bruxelles. acat.belgique@gmail.com

Site web : www.acat-belgique-francophone.be

Dépôt : Bruxelles 15

Chers lecteurs,

Petit appel de notre part : si l'un de vous désire partager ses réflexions sur un sujet qui lui tient à cœur à propos de la torture ou de la peine de mort, s'il veut étoffer une équipe dynamique et enthousiaste de bénévoles, n'hésitez pas à nous contacter et à nous rejoindre ! Nous serons heureux de pouvoir mettre votre plume à profit.

Bien chaleureusement,

Isabelle et Olivier, coordinateurs du comité de rédaction de l'ACAT Info

Edito

Le mot du Président

Chers amis lecteurs,

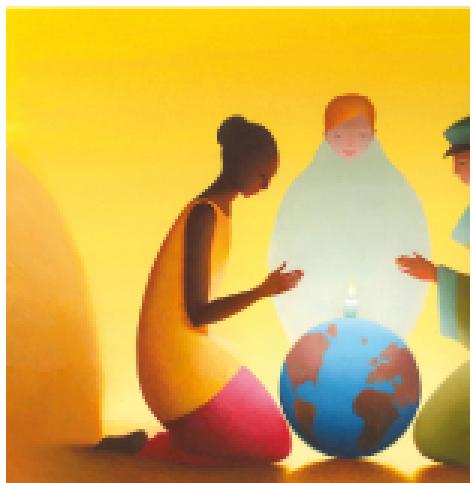
Bonne lecture.



*Pour le Conseil d'administration,
Luc Detavernier, Président.*

Nuit des Veilleurs 2018

« La fraternité ... jusqu'à aimer ses ennemis. Mt 5 : 17, 43-45 »



Pour sa 13^{ème} édition, la Nuit des Veilleurs est centrée sur le thème « *La Fraternité ... jusqu'à aimer ses ennemis* ». Ce thème, inspiré du Sermon sur la Montagne, nous invite à réfléchir et méditer, tant sur nos réflexes innés que sur notre capacité à nous laisser transformer par l'Amour de Dieu, révélé en Christ.

La méditation de cette année nous est transmise par *Albert Love*, un condamné à mort américain, résidant dans les couloirs de la mort au Texas, pour lequel nous avions prié lors de la Nuit des Veilleurs 2016. Quelques mois plus tard, sa condamnation à mort a été commuée en emprisonnement.

Depuis environ un an, il réside dans une prison régionale à Waco. Le Conseil d'Administration de l'ACAT Belgique qui correspond avec lui - et prie pour lui - depuis près de quatre années, lui a demandé de nous transmettre sa réflexion et méditation sur ce thème. Nous la partagerons ci-dessous après une présentation du thème extraite du site de la Nuit des Veilleurs.¹

Pasteur Isabelle Detavernier

La Déclaration universelle des droits de l'homme affirme dans son article premier : « **Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.** »

Même si certains pays comme la France ont retenu ce terme dans leur devise républicaine, l'exercice de la fraternité entre citoyens peut difficilement être régi par des lois : les chefs d'Etat ne peuvent qu'inciter leurs concitoyens à la vivre. C'est ce qu'a fait par exemple la Fédération Protestante de France en 2017 à l'occasion de l'anniversaire de la Réformation, dont le mot d'ordre fut : Vivre la fraternité !

Une définition de la fraternité est « *l'amour universel qui unit tous les membres de la famille humaine* ». Ainsi l'on passe de la fraternité à l'amour, sentiments qui peuvent être d'ailleurs partagés à la fois par des croyants et des non-croyants. La maxime : « **Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas que l'on vous fasse** », constitue la règle d'or, sorte d'éthique morale généralement admise par la plupart des religions et cultures. Dans l'amour pour ceux qui nous aiment, les relations amoureuses, l'amour pour nos frères, pour nos amis, pour notre peuple, l'amour peut se manifester pareillement chez un chrétien ou un athée.

Précisons néanmoins que l'amour - au sens chrétien du terme - est autre chose, ou va au-delà de ce qui est communément compris. Ainsi l'amour chrétien n'est pas sentiment, affection ; il n'est pas fondé sur la sympathie, l'affinité pour d'autres personnes qui nous ressemblent. Il n'est pas non plus une vertu morale que l'homme chercherait à atteindre par des actes, dans le but final de conforter son amour de lui-même.

¹ <http://www.nuitdesveilleurs.fr/-Ressources-Spirituelles,6>

Déjà dans le premier Testament, le livre du Lévitique l'exprime ainsi : « *Tu aimeras ton prochain comme toi-même. Je suis le Seigneur* » (Lev.19,18) Plus tard, dans le livre d'Ezéchiel (33,7-9), il est écrit que Dieu fait chacun de nous guetteur, responsable des actes de nos frères.

Dans l'Evangile (Jean 13, 34-35), Jésus explique aux siens la façon dont ils doivent se comporter en disciples : « *Je vous donne un commandement nouveau : que vous vous aimiez les uns les autres ; comme je vous ai aimés, que vous aussi, vous vous aimiez les uns les autres. Si vous avez de l'amour les uns pour les autres, tous sauront que vous êtes mes disciples* ».

L'**amour chrétien** est en effet un commandement et de ce fait son exigence est sans fin : il concerne la volonté ; il est un absolu, qui exige le renoncement à nos tendances, désirs, sympathies, de même qu'à nos aversions, antipathies, haines ; il est uniquement tourné vers l'autre, concerné par l'autre.

Cette façon de nous comporter avec nos prochains, ne nous vient pas naturellement ; elle exige même des efforts de notre part, mais nous savons que sur notre chemin d'obéissance au commandement, nous ne sommes pas seuls. L'Evangile nous a révélé que le préalable à ce que nous aimions nos frères est accompli par le fait que nous sommes aimés de Dieu. Jésus réunira l'amour de Dieu et l'amour du prochain en un ensemble indissoluble.

L'on pourrait définir par conséquent la fraternité, au sens où l'entendent les chrétiens, comme « être frères et sœurs par Dieu ». Considérant que l'amour pour ceux qui nous aiment « va de soi », Jésus nous amène à franchir un pas supplémentaire, pour en arriver à « aimer nos ennemis » (Mat. 5/43-44).

La suite de la réflexion de Fr. Walter est disponible sur http://www.nuitdesveilleurs.fr/IMG/pdf/theme_la_faternite_et_l_amour_des_ennemis.pdf ainsi que des ressources spirituelles sur le site général <http://www.nuitdesveilleurs.fr/-Ressources-Spirituelles,6->

Témoignage d'Albert et Leslie Love

Albert a été prisonnier pendant quatre ans dans les couloirs de la mort au Texas. Il est actuellement dans une prison du comté, en attente de révision de son procès.

(V17) « Ne pensez pas que je soit venu abolir la loi ou les prophètes. Je ne viens pas pour abolir mais pour accomplir. »

Considérés ensemble, la Loi et les Prophètes faisaient référence à l'Ancien Testament dans son entièreté, y compris les Écritures et la troisième section de la Bible hébraïque. Jésus a « accompli » la Loi en ce qu'il lui confère son plein sens. Il en dégage les principes sous-jacents et profonds : *un engagement total plutôt qu'obéissance, ou qu'une simple validation effectuée depuis l'extérieur.*

V43 « Vous avez entendu qu'il a été proclamé : tu aimeras ton prochain et tu haïras ton ennemi. »

Si l'on revient à l'Ancien Testament, la haine de l'ennemi constituait un élément couramment accepté de l'éthique juive. La loi lévitique nous commande néanmoins d'«aimer notre prochain» (Lév 19 :18) : une citation que le Seigneur reprend dans le verset 43.

Si nous allons plus loin, dans le verset 44, Jésus ne nous présente pas ce que la Loi commande, mais bien ce que Lui demande. Il affirme : « **Mais moi je vous ai dit, aimez vos ennemis** ». La plupart d'entre nous diront : « mais c'est difficile à mettre en œuvre ! », ce qui est exact lorsque l'Esprit n'habite pas en nous. Cette injonction de détester ses ennemis nous a été livrée par la Loi, parce qu'il s'avérait alors impossible pour nous d'aimer nos ennemis, vu que l'Esprit de Dieu n'habitait pas encore en nous. Dans l'Ancien Testament, l'Esprit Saint n'était pas encore donné aux hommes.

Maintenant que nous le possédons, le Seigneur pense qu'il est possible d'aimer, à l'image de Dieu notre Père, pour la raison que lorsqu'il se trouve en nous, l'Esprit de Dieu purge notre conscience des œuvres de la Mort et nous permet ainsi de servir le Dieu vivant. Tout le sens que ce message expose est de nous révéler notre identité et la nécessité d'aimer comme notre Père aime.

Vous vous posez la question « **Qu'est-ce que notre identité ?** ». Eh bien, c'est l'identité du Christ lui-même. Son ADN, son amour coulant en nous et par nous... Nous sommes le chemin sur lequel il se repose pour conduire plus loin les affaires de notre Père.

Dans le verset 45, le Seigneur dit : « *Puissiez-vous devenir fils de votre Père qui est au ciel* ». L'une des quatre traductions du substantif « *fils* » dans le nouveau testament est « *Huios* ». Chaque fois que Jésus fut appelé fils de Dieu, le mot grec utilisé aura été « *Huios* ». Nous devons concevoir que nous sommes des fils de Dieu, et comprendre que Dieu nous a précisément faits à son image (Ben.1:26 Jn, d:17), et qu'il attend donc de nous que nous agissions comme lui (Jn 14:12).

En tant qu'enfants chérirs de Dieu, nous sommes voués à être ses imitateurs (Éphésiens 5:1). Par conséquent, il nous demande d'aimer comme Il aime. A partir du moment où l'on se saisit de cette identité, nous pouvons assurément agir en suivant les paroles du Christ : « *Aimez vos ennemis, bénissez ceux qui vous maudissent, faites le bien envers ceux-là même qui nous haïssent, et priez pour ceux qui profitent de nous et nous persécutent* ».

Avant de remettre ma vie au Christ et de l'accepter dans mon cœur, il m'était impossible d'obéir à ces mots divins. Je détestais mes ennemis et ne pouvais m'imaginer aimer quiconque m'ayant fait du mal ou ayant l'intention de me causer du tort. Mais à présent que je suis « en Christ », je suis en mesure de prier pour ceux qui cherchent à détruire mon existence ou m'envoient au diable.

Je peux prier pour l'État du Texas, je peux prier pour le système judiciaire, et je peux prier pour ceux-là qui me haïssent. Pourquoi ? Parce-que je suis un fils de Dieu et que je peux aimer comme notre Père aime.

Je me souviens d'un événement survenu il y a quelques années, quand un jeune homme pénétra chez moi par effraction et déroba tout ce que je possédais. Je dis bien tout, il a fait main basse sur mes possessions, celles de mon ex-épouse, et celles de mes beaux enfants. J'étais incarcéré lorsque cela s'est produit, si bien que je n'étais pas en mesure de faire ce qu'on attend de tout bon chef de famille, qui est de protéger les siens.

Cela me rendit littéralement fou, et tout ce que je parvenais à penser était « *Que ce serait-il passé si les miens avaient été blessés lors de cette couillonnade ?* ». Et voilà pourquoi je me disais que si jamais l'auteur du vol venait en prison, je lui ferai du mal à mon tour.

Eh bien, des jours, des semaines et des mois passèrent, pendant lesquels j'étais enfermé, et ce fut lors de cette période, que je remis à Dieu mon existence et passai par un processus de transformation.

Oui, Dieu se frayait un chemin dans ma vie. Je tombais un jour sur Mathieu 5:44 et décidai que si ma vocation était de suivre le Christ, je devais obéir et faire ce que le verbe divin m'enjoignait de faire, et qui était d'aimer.

Alors je me mis à prier, et priai pour cette personne qui m'avait meurtri, et je remis la situation à Dieu. Un mois plus tard, ce jeune homme arriva en prison et finit dans la même cellule que moi. Il prit peur lorsqu'il me vit, et ne voulait pas demeurer dans la cellule. Il essaya d'en sortir, mais le garde l'en empêcha, de sorte qu'il dut rester.

Je gagnai le fond de la cellule et l'appelai. En prison, lorsque vous appelez quelqu'un à vous rejoindre au fond de la cellule, cela signifie généralement que vous voulez vous battre. Mais je ne voulais nullement en découdre avec lui. Je désirais seulement lui pardonner et c'est ce que je fis.

Au début, il était effrayé et tremblait, jusqu'au moment où je pris la parole. Je lui fis savoir que je savais ce qu'il avait fait, mais que je lui pardonnais. Je lui fis savoir que je l'aimais, et qu'à compter d'à présent, j'étais un autre homme. Par la suite, nous sommes devenus véritablement proches l'un de l'autre, des amis, et je lui ai montré par exemple comment était l'image de Dieu à l'intérieur de moi.

En tant que fils de Dieu, nous devons révéler à un monde agonisant quelle est Son image en nous. Et tandis que le Seigneur dure en nous, nous devons marcher exactement de la manière dont le Seigneur a marché et prier pour que son amour jaillisse en nos vies, de sorte que nous puissions accomplir la Parole que le monde juge insensée, c'est à dire « **Aime tes Ennemis** ».

Je vous aime tous et Dieu vous bénisse !

Albert et Leslie LOVE

Retour du Conseil international de la FIACAT à Abidjan

En avril dernier, a eu lieu à Abidjan le Conseil international de la FIACAT, la Fédération internationale de l'Acat. Deux administratrices de l'Acat Belgique y étaient présentes, Louise Doume Mbia et Cécile Auriol. En voici leurs témoignages...



Mon expérience à Abidjan (Louise)

En tant que jeune membre de l'ACAT Belgique, ce fut un privilège de participer à mon tout premier Conseil international (CI) de la FIACAT. Après avoir imaginé dans mon esprit un conseil certainement rempli de formalisme, avec moins de contact humain car on y va pour « travailler », grande fut ma surprise.

En effet, dès le matin, il y avait cette chaleur humaine qui se dégageait par le simple fait de prendre le petit déjeuner tous ensemble, en échangeant sur des sujets divers et qui n'étaient pas toujours en lien avec le Conseil. Cette simplicité dans les échanges entre les différentes ACAT fut très importante et se traduisit aussi lors des débats au cours du CI. Quand bien même des sujets sensibles étaient abordés, les différents participants restaient courtois, respectueux et certains n'hésitaient pas à faire appel à l'humour.

Abidjan fut également l'occasion de réaliser une fois de plus l'importance de l'engagement que nous avons pris de lutter pour le respect des Droits de l'homme, et qu'en ensemble on est plus fort. Cette union n'était pas qu'un slogan. La quasi majorité des décisions soumises aux votes fut prise à l'unanimité. Cependant, les Acats ne se sont pas arrêtées au vote, et ont décidé de renforcer leurs liens par des actions concrètes. C'est le cas de Cécile et Bruno de l'ACAT Togo, qui ont décidé de mettre en place un « Tam-Tam Acat » afin de se partager des informations sur les activités des Acat nationales.



La question des Droits de l'homme reste au centre des actions de la Fiacat. Tous les participants l'ont compris et ont réaffirmé leur volonté de mener ce combat dans leur pays respectif malgré les obstacles qu'ils y rencontrent.

Il nous a été rappelé combien il est beau de lutter pour le respect des Droits humains, mais aussi combien il est risqué de s'affirmer comme défenseurs de ces droits. Aujourd'hui encore, nous voyons des hommes et des femmes emprisonnés parce qu'ils ont choisi de dénoncer l'injustice dans leur pays.

Ces trois jours à Abidjan ont été marqués par le rappel de la base de notre action qui trouve ses fondements en Jesus Christ afin que notre identité chrétienne ne soit pas perdue. Martin Luther King affirmait « Ce qui m'effraie, ce n'est pas l'oppression des méchants, mais l'indifférence des bons ». Voilà de quoi nous encourager au sortir du CI.

Louise Doume Mbia



Un récit d'Abidjan (Cécile)

Abidjan, ce fut une tension intérieure, une abolition de la distance entre Europe et Afrique, de celle qui force à écouter. Nous y avons pris le pouls de notre réseau, pour voir comment mieux travailler ensemble pour les victimes que nous soutenons, qui sont au cœur de notre mandat et de nos activités. L'engagement et le dévouement de l'équipe de l'ACAT-CI et du Secrétariat international nous ont permis non seulement un travail réussi et fructueux : les votes quasi-unanimes, des échanges consensuels de qualité, menés - c'est une image - *les yeux dans les yeux*, et « poussés » par un souci constant d'aboutir. Sans conteste ce Conseil, à Abidjan, était exceptionnel par son sens de la fraternité (justement à l'honneur de la Nuit des Veilleurs).

Abidjan, des journées sans expresso. Des nuits courtes, dans une chambre spartiate située dans un bâtiment au carrefour de deux avenues (Louise répétait : « on dort dans la rue »). Les nuits d'Abidjan sont agitées (appels du Muezzin, klaxons, rires et cris).

Des spéculations autour de la disparition d'effets personnels de valeur dans l'hôtel « Les Maizis » où étaient hébergés une partie des participants ; hôtel rebaptisé, toujours par Louise, « La caverne d'Ali Baba ».

Des déambulations sur des sols défoncés et boueux dans des marchés proposant des produits locaux (volailles, fruits et légumes, poissons et récipients).

Des retours nocturnes de Maquis (où nous prenions nos repas du soir) sous des pluies battantes, et notre égarement dans le dédale des rues qui montent et qui descendent dans Cocody-Les deux plateaux, notre quartier. Des collègues africains extrêmement attentifs et prévenants ... De jeunes quidams dans la rue qui s'adressent à celles d'entre nous « dans la force de l'âge » en les appelant « Maman » !

Des marchandages incontournables pour fixer le prix des courses de taxis oranges et cabossés, nommés (leurs noms sont peints en lettres claires et grasses sur la carrosserie) « *Dieu le veut* » « *Sous sa Main* » « *C'est Jésus qui contrôle* », et des fous rires nerveux irrépressibles et contagieux à la vue des embardées de « *Dieu vaincra* », « *La Revanche de ça va bader* » « *Rendons grâce à Dieu* », filant ventre à terre, à gauche de la chaussée, pour éviter les nids de poules.

Une réception somptueuse dans le jardin de la villa (au sein d'une ruelle privée-sécurisée) du président de la FIACAT, avec des responsables de la Coalition et d'autres ONG (Prisonniers sans Frontières).

A la CERAO, où nous étions logés, un ecclésiastique ivoirien de haut rang en baskets qui sirote un verre de Bordeaux en guise de collation, et dans la cour, nos amis burkinabais et Tchadiens, qui aux petites heures de la nuit préparent du thé sur des réchauds portatifs incandescents.

Alternance de lagunes, de jardins maraîchers et horticoles luxuriants ; le pont Charles de Gaulle ; l'école nationale d'administration d'Abidjan, surnommée plus tard « L'école rouge » car devenue un nid de rebelles du FESCI (*Fédération Estudiantine et Scolaire de Côte d'Ivoire*), ardents partisans et instruments du Président Laurent Gbagbo et de son parti, le Front Populaire Ivoirien (FPI). La FESCI sera tour à tour qualifiée de « milice pro-gouvernementale » violente, ou de « mafia » par les journalistes et ONG.



Point d'orgue touristique d'Abidjan, la cathédrale St. Paul, pour laquelle « l'architecte italien Spirito devrait porter le prénom de Santo pour avoir su allier modernisme et esthétique sous l'inspiration de l'Esprit Saint » (mot d'un membre du Bureau international), quittée sous une pluie battante et dans la ferveur d'une chorale de jeunes improvisée sous un préau blanc.

Le sens pratique du président Paul qui ordonna au chauffeur de l'autobus nous trimballant de faire une pause au marché pour acheter des chaussures adaptées aux précipitations tropicales.

L'avant dernier jour, nous mettons cap sur Grand Bassam, à 40 km de la capitale: aux complexes immobiliers en construction succèdent des routes de latérite et des groupements de cases clos d'une enceinte de torchis et de végétation. Les plages sont idylliques, mais jonchées de déchets (tout comme les trottoirs d'Abidjan). Des attentats terroristes revendiqués par AQMI en mars 2016, nulle trace. De tirs à l'arme lourde ou du ronronnement des hélicoptères de l'ONU, comme lors de la crise de 2004 (quand des partisans du président s'étaient vengés de l'armée française qui avait saccagé son aviation et que des affrontements avaient fait quelque cinquante morts ivoiriens, ou lors de l'opération Licorne au moment de la chute de M. Gbagbo, en 2011), nul écho à présent...

Seul le bruissement des rouleaux gigantesques et immenses de l'Atlantique à marée montante qui se brisent, et la contemplation des vagues me ramène au commerce des esclaves, dont tant ont été acteurs ou victimes, une plaie qui a tant marqué l'histoire de la région. D'ailleurs, si rien n'est entrepris contre cette infamie à nos portes (la Libye étant devenue une plaque tournante du trafic humain), la blessure se fera plus profonde et béante, au gré des flux et reflux des migrations massives aujourd'hui et demain.

De la fraternité, le dirigeant Félix Houphouët-Boigny (surnommé le sage) disait qu' « *elle est une réalité en Côte d'Ivoire, qui répond à un besoin naturel chez nos deux groupements humains : métropolitains et Africains de race noire [...]. Elle a besoin, comme toute chose humaine, d'attentions, de soins et d'efforts constants [...], elle repose sur des principes sacrés : l'affection, la solidarité et la tolérance que nous devons cultiver sans cesse... que chacun de nos actes soit empreint ou animé par l'esprit de fraternité* ». Cette vision, associée aux Paroles de st Jacques 2,18 « *la foi sans les œuvres est une œuvre morte* » pourrait servir de devise à la FIACAT, à l'ACAT Côte d'Ivoire, ainsi qu'aux autres ACAT.

C'est bien la preuve que le choix d'un dirigeant (sujet qui nous intéresse) doit être accompli avec une application et un sens des responsabilités toujours aux aguets. La preuve aussi que la mémoire du Bien demeure, et que le Bien doit être signalé, partout où il se révèle (Comme à mes yeux en Abidjan.)



Photo : chez Paul Agaman (Au premier plan à gauche)

Revenons à la FIACAT...

Les défis généraux que les ACAT du nord et du sud doivent relever peuvent se résumer ainsi : une assez faible synergie d'actions ; l'obligation de s'adresser à un public plutôt clivé, c'est-à-dire à des jeunes autant qu'à des personnes plus âgées ; un manque redondant de relations avec les églises pour relayer et étayer leurs actions ; un manque de moyens financiers, une diffusion des infos lacunaire (à l'ère des réseaux sociaux !) et pour le sud, une insécurité (numérique) grandissante.

Pour pallier à ces obstacles, nous misons désormais sur une coopération plus intense entre les différentes ACAT, sous l'égide bienveillante de la FIACAT, qui reste le bailleur principal des projets des ACAT, leur guide et représentant sur la scène internationale. Lors des débats du Conseil, nous avons, d'une part, révisé les statuts de notre fédération, mais aussi examiné comment le projet d'abolition de la peine de mort et le projet DPA (détention préventive abusive), d'autre part, étaient intégrés et menés à bien, malgré les réticences locales et les divisions politiques, la montée des extrémismes et dans un environnement parfois carrément hostile. Il est très encourageant que la plupart de ces projets aboutissent à des résultats visibles et tangibles.

Surtout, nous avons pu constater que les actions et prières de nos ACAT étaient aussi portées par des défenseurs ultra tenaces, à qui ce vers de Léopold Sédar Senghor semble aller comme un gant: « *Nous sommes les hommes de la danse, dont les pieds reprennent vigueur en frappant le sol dur* ».

Quant à nos collègues burundaises, calmes et altières représentantes d'un pays déboussolé, en déshérence démocratique, on pouvait lire diffusément au fond de leurs yeux la tristesse et l'inquiétude.

Voilà pourquoi la FIACAT place aujourd'hui l'accent sur la protection des défenseurs des droits de l'homme en danger comme au Burundi ou en Colombie, qui sont, avec toutes les victimes que nous soutenons, la pierre d'angle ou le pivot de nos actions et doivent rester au cœur de nos préoccupations. Et vous l'aurez compris, chacun des participants à ce Conseil mérite une attention ou un hommage particuliers : tous, sans exception, sont apparus à la hauteur de leur difficile tâche. Voilà pourquoi vous devez continuer à nous (à les) soutenir ...

Cécile Auriol



Un documentaire russe : « La vie après la torture. L'individu contre l'Etat »

Le documentaire russe « Life After Torture. Four Stories » (La vie après la torture. Quatre histoires), tourné par la fondation Public Verdict et sorti en 2018, est composé de quatre courts métrages tournés dans quatre pays différents de l'ex-URSS. Il fait entrer le spectateur dans la vie de familles banales, après que l'un de leurs membres ait subi la torture.



Chaque court-métrage est consacré à une personne victime de torture exercée par les forces de l'ordre de son pays, et montre ce que devient la victime de torture et son entourage proche, après la violence subie.

Tourné avec peu de moyens, le film est néanmoins marquant en ce qu'il réussit à introduire le spectateur dans la vie quotidienne bouleversée des familles de victimes, mais aussi par l'échec

apparemment prévisible et inévitable du dur combat que mènent ces familles pour obtenir réparation de l'injustice subie.

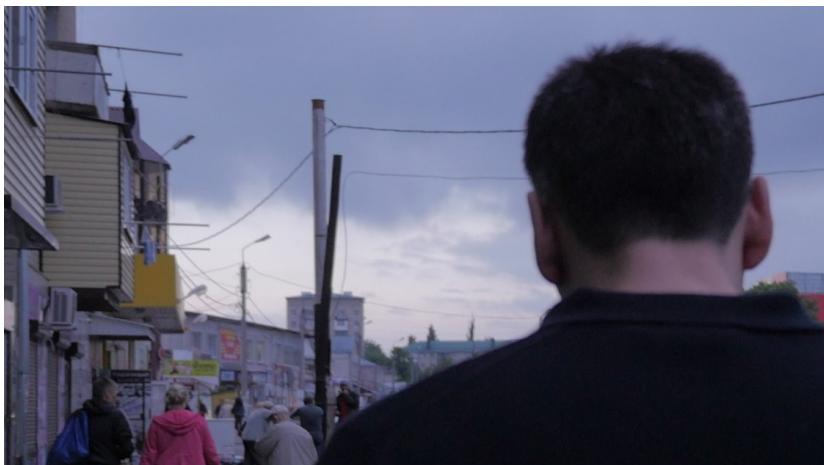
Dans les quatre cas, que ce soit en Russie, au Kirghizistan, en Arménie ou en Moldavie, il s'agit de violence policières arbitraires. Dans les quatre cas, les victimes sont des citoyens de pays dont l'on a pu espérer, suite à la disparition du régime soviétique, qu'ils évolueraient vers l'Etat de droit. Les quatre histoires montrent qu'il y a encore du chemin à parcourir dans cette direction.

Elles ne sont hélas pas des cas exceptionnels : en avril 2018, le FSB (services spéciaux russes) a revendiqué l'usage des chocs électriques comme tout à fait acceptables et ne relevant pas de la torture. Il est même fréquent, selon Tanya Lokshina de Human Rights Watch : « La torture est fréquente en Russie, et sert principalement à l'obtention d'aveux, qui serviront ensuite de preuves ».

Le film donne des exemples de ce type de situation. Ainsi en 2016, Marina Ruzaeva, 35 ans, mère de 2 enfants, est convoquée en qualité de témoin au commissariat de police de sa ville de Sibérie (Russie) dans le cadre d'une enquête criminelle sur un meurtre. Au lieu de l'interroger comme témoin, sans la moindre explication, les policiers la ligotent, l'aveuglent d'un sac sur la tête et lui infligent, 5 heures durant, des coups et des chocs électriques avant de la libérer en lui conseillant, d'un ton de menace, de garder cet incident pour elle. Elle porte plainte, se voit déboutée en première instance, mais refuse d'abandonner sa plainte, et continue, soutenue par sa famille à tenter d'obtenir la condamnation des actes qu'elle a subis.

En 2012, Yuri Marchenko, 27 ans, était en train de réparer sa moto devant sa maison au Kirghizistan, quand un policier manifestement désireux de s'approprier l'engin, s'approche de lui et lui demande toute sorte de documents qui justifient que Yuri en est bien propriétaire. Comptenant l'intention du policier, Yuri refuse de lui fournir les documents demandés. Le policier le frappe violemment à la tête et le laisse là, mais l'affaire n'en reste pas là. La mère de Yuri tente de porter plainte, mais le parquet refuse de prendre l'affaire en charge. Quelques temps après, alors que Yuri circule sur sa moto, une patrouille de police, dans laquelle se trouve le policier de la veille, le coince à un carrefour, l'accule dans un coin, le passe à tabac et le croyant mort, l'abandonne dans un fossé, non sans le recouvrir de neige, dans l'idée que son

cadavre ne serait pas découvert avant la fin de l'hiver. Yuri survit pourtant, mais ses blessures l'ont mutilé à vie. Depuis lors, sa mère n'a de cesse d'essayer d'obtenir justice. En vain.



En 2016, Ovanes Kazarian, 24 ans, participe, à Erevan, Arménie, à une manifestation. Il est arrêté et accusé d'avoir lancé une pierre contre les policiers. Torturé par la police qui cherche à lui faire avouer son appartenance à un groupe terroriste, il a été relâché sur un non-lieu en 2017. Sa mère essaie, en vain, d'obtenir la condamnation des policiers qui l'ont torturé.

Enfin, Adrien et Constantin Repescu, habitant d'un village de Moldavie, sont arrêtés dans le cadre d'une enquête sur un meurtre que la police cherche à leur faire endosser. La police les interroge brutalement, et devant leurs protestations d'innocence, entreprend de torturer Constantin devant Adrien, pour forcer ce dernier à signer des aveux en échange d'un arrêt des sévices sur la personne de son frère. Depuis lors, Adrien est estropié, Constantin a été condamné à 10 années de prison, peine qu'il a fini de purger en 2016. Leur mère a obtenu la condamnation des tortionnaires devant la cour européenne des droits de l'Homme, mais tente toujours, en vain, d'obtenir réparation dans son pays.

Le film montre à la fois les conséquences physiques et psychiques, mais aussi sociales de la torture. Il dépeint des cas où les familles ont décidé de se battre pour faire reconnaître leurs droits et illustre bien la solitude d'un citoyen accablé par l'injustice face à un Etat qui ne semble vouloir assurer que les intérêts corporatistes de ses fonctionnaires de police. En cela, malgré la spécificité du contexte (ex-URSS, transition post-soviétique) ce qui est montré dans le film est un rappel du caractère primordial du droit, et du combat judiciaire, comme chemin vers la résilience.

Le film, en russe, est visible sur Youtube avec des sous-titres anglais : « Life After Torture. Four Stories » <https://www.youtube.com/watch?v=Snam1x-7CBk&t=166s>

Lydia Obolensky D'Aloisio

Nos derniers appels

I. APPELS URGENTS DE MARS A MAI 2018

Mai

TOGO
BURUNDI Détentio arbitraire d'**Alissa Johnson** (ACAT SUISSE, REDAH)
Action **Germain Rukuki** (ACAT BURUNDI, FIACAT)

Avril

BURUNDI
VIETNAM Mascarade de procès et condamnation à dix ans de prison pour trois défenseurs (ACAT FRANCE)
Détenzione depuis le 30 juillet 2017, d'un pasteur, **M. Nguyen Trung Ton**, sans jugement.
Harcèlement de la société civile (ACAT-FRANCE)

Mars

CANADA Une exception prévue dans la législation canadienne pour le terrorisme déroge à l'interdiction
absolue de la torture (ACAT-CANADA)
BAHREÏN
SYRIE Recul démocratique au Bahreïn : condamnation à mort de huit personnes (AMNESTY, ACAT FRANCE)
Massacres et déplacements de populations, notamment des communautés chrétiennes. Demande
d'intervention à M. Poutine (CATHO.CH ; LA CROIX)



Photos : Assiba Johnson, Matar Younis Ali Hussein et Pasteur Nguyen Trung Ton-

II. INTERVENTIONS SPECIALES DU SECRETARIAT

Europe et Moyen orient

FRANCE Lettre à M. Pieyre-Alexandre Anglade député, pour la création d'une commission d'enquête
concernant les ventes d'armes au Yémen par la France (ACAT-FRANCE)

Amérique

COLOMBIE **Temiscoles Machado**, défenseur des communautés afro-descendantes à Buenaventura, a été
assassiné (ACAT-FRANCE)
Assassinats de plusieurs leaders du mouvement **Movimiento Ríos Vivos** (ASVAM El Aro et AMPA)
opposés à la centrale électrique Hidroituango (OMCT)

Etats-Unis (Colorado) **Larry Allen Thompson**, CDOC Register n° 83431, a été condamné à une peine de
perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle (centre pénitentiaire correctionnel de Buena
Vista), sur base de témoignages et preuves fabriqués (ACAT-SUISSE)

Asie

- MYANMAR Assassinat de l'activiste **O Moo**, d'Emergency Assistance Team (MEAT) et de l'Union nationale Karen (KNU) de Mutraw, qui défend les droits fonciers et de gestion des ressources naturelles de ce peuple. (OMCT)
- INDE Violences à l'encontre de **Mme Salima Memcha**, coordinatrice de l'association des familles de victimes d'exécutions extrajudiciaires au Manipur (EEVFAM) dont l'époux a été abattu par le groupe des Assam Rifles ; la police ou les Forces armées menacent constamment des défenseurs, notamment la chercheuse **R. Sadokpam** (Human Rights Alert), pétition remise à la Cour Suprême par l'EEVFAM en 2012 (OMCT)
- G.N Saibaba, déclaré coupable de plusieurs infractions (dont conspiration et appartenance à un groupe terroriste), condamné à la réclusion à perpétuité, est privé de soins médicaux (AMNESTY)
- RP CHINE: 1000e jour de la disparition de l'avocat **Wang Quanzhang**, dont l'avocat, **Yu Wensheng** 余文生, arrêté en janvier 2018, est aussi détenu au secret (ACAT-FRANCE)

Afrique

- SOUDAN Un enseignant religieux déficient visuel de Zalingei (État du Darfour central), critique du gouvernement, **Matar Younis Ali Hussein**, est détenu *incommunicado* au centre de détention du Service national de la sûreté et du renseignement (NISS) et risque la torture (AMNESTY)
- RDC **Grâce Tshiuba, Mino Bompomi, Cédric Kalonji et Carbone Beni**, membres du mouvement citoyen Filimbi, arrêtés le 30 décembre 2017 à Kinshasa (ACAT-FRANCE)
- ALGERIE **M. Chani**, enlevé, détenu au secret, torturé par des agents du renseignement en vue d'une autocritique (corruption dans l'affaire de l'Autoroute Est/Ouest) puis condamné à dix ans d'emprisonnement, s'est pourvu en cassation. Sa plainte pour torture a été ignorée (ACAT-FRANCE)

III. LUEURS D'ESPOIR ET ZONES DANS L'OMBRE

Afrique



Concernant les tortures infligées à **M. Bertrand Zibi Abeghe**, ancien député du Parti démocratique gabonais (PDG), le Parquet de la République a reçu la société civile le 30 avril suite à la plainte déposée contre le Directeur de la Prison Centrale de Libreville pour tortures sur M. Abeghe et autres prisonniers politiques .

L'UE continue de suivre le cas de Monsieur **Paulin Makaya**, d'Unis pour le Congo (UPC), qui, après avoir été condamné en juillet 2016 à deux ans de prison ferme, aurait dû être libéré le 1er décembre 2017 et continue d'être arbitrairement détenu (réponse du 21 mars 2018 de la Haute Représentante (Rédaction spéciale du Secrétariat -RS 2017).

En avril 2018, le **Maroc** est classé 135^e pour la liberté de la presse à cause, notamment, des détentions arbitraires de **MM Hamid El Mahdaoui et Rabie Al-Ablak**, activistes du mouvement du Rif marocain *Hirak Anhezi*.

Photo : Manifestation de Hirak Anhezi au Maroc

Rétention du passeport du dessinateur guinéen **Ramón Esono Ebalé** (« *La Pesadilla de Obi* »), qui ne peut retourner au Salvador où il réside.

En Egypte, le procès de **Mohammed Asser** pour son appartenance présumée au **groupe des Frères musulmans** se poursuit. L'adolescent encourt 15 années d'enfermement.

L'état de santé des dissidents de **Filimbi** emprisonnés en RDC se dégrade.

Claude Mangin a commencé le 18 avril une grève de la faim, après son quatrième refoulement du Maroc, qui depuis 22 mois, lui dénie le droit de voir son mari **Naâma Asfari**, militant sahraoui, détenu depuis sept ans et demi.

Amérique

Le 6 mai, des parlementaires de l'opposition ont obtenu la relaxe et l'absolution de la **machi Francisca Linconao**. L'autorité **mapuche** l'avait accusée de l'incendie qui a provoqué la mort du couple Luchsinger-Mackay au Chili. Les trois autres prévenus dans cette affaire risquent cependant la prison à perpétuité pour complicité de meurtre à caractère terroriste (AU 01-17).

Nouvelles incursions paramilitaires au sein de la **Communauté de Paix colombienne de San José de Apartadó** en mars.

Asie

Iran ...l'avocat **Abdolfattah Soltani**, condamné à 13 ans d'emprisonnement, actuellement détenu à la prison Evin de Téhéran vient d'entamer une grève de la faim (AU sept16).

Ouverture des poursuites judiciaires contre MM. **Wa Lone** et **Kyaw Soe Oo** de l'**agence Reuters** qui enquêtaient sur la répression de l'armée **birmane** en Arakan contre les Rohingyas.

En **Ouzbékistan**, le journaliste **Bobomourod Abdoullaïev** et deux codétenus ont été libérés après 7 mois en camp de détention (RS 2017).

L'appel de **Wu Gan**, avocat emprisonné, est rejeté par une Cour de **Tianjin**.



En avril le Président de la Cour Suprême pakistanaise a déclaré que le recours en appel d'**Asia Bibi** (voir photo ci-contre), chrétienne risquant la mort pour blasphème, sera entendu et qu'un verdict serait rendu d'ici l'été 2018. Il a requis le rétablissement d'une protection policière pour son avocat, cible de menaces.

Le pasteur vietnamien **Nguyen Trung Ton**, victime de mauvais traitements, a été condamné à 12 ans de prison le 4 avril.

Europe

Le 4 mai la détention d'**Oyub Titiev**, de l'organisation Memorial en **Tchétchénie** a été prolongée. Il risque 10 ans de détention (FIDH).

Dans la banlieue de Toulouse, la femme du dissident azéri d'Azerbaïdjan en exil **Rahim Namazov** a été abattue (à sa place ?).

Cécile Auriol

La chute d'Icare ...
Méditation partagée lors de l'Assemblée Générale de l'Acat, le 3 mars 2018

Lecture du Psaume 31 (30) :
« Le Seigneur est mon refuge »

1. *Du chef de cœur. Psaume de David.*
2. SEIGNEUR, j'ai fait de toi mon refuge, que je ne sois jamais déçu !
 Libère-moi par ta justice ;
3. Tends vers moi l'oreille !
 Vite ! Délivre-moi !
 Sois pour moi le rocher fortifié,
 le château fort qui me sauvera.
4. C'est toi mon roc et ma forteresse.
 Pour l'honneur de ton nom, tu me conduiras et me guideras.
5. Tu me dégageras du filet tendu contre moi.

Le tableau de Brueghel l'Ancien, illustré en quatrième de couverture de votre Acat-Info, décrit la « chute d'Icare », un épisode de la mythologie retracant l'évasion de Dédales et Icare, emprisonnés par Minos dans le Labyrinthe.

Dédales avait construit de labyrinthe pour y enfermer le *Minotaure*, fruit des amours contrenatures de Pasiphaé, la reine de Crète, avec le Taureau Blanc donné par Poséidon. Dédales et Icare ne pouvant échapper à Minos ni par voies terrestres, ni par voies navales (que Minos contrôlait), Dédales imagina de fabriquer des ailes avec des plumes et de la cire.

Il donna à son fils la consigne de voler tout près de lui, de ne s'approcher ni trop de la mer à cause de l'humidité, ni du soleil dont la chaleur ferait fondre la cire qui retenait les plumes. Mais grisé par l'expérience du vol, Icare s'écarta de son père, s'approcha du soleil et la cire fondit. Il perdit les plumes et tomba dans l'eau où il se noya.

Et Icare se noie dans l'indifférence générale...

Il est possible d'argumenter quant aux ***motivations du jeune Icare*** : fondamentalement, il s'agissait pour lui de fuir les geôles de Minos où il avait été enfermé avec Dédales, son père, en raison des comportements répréhensibles de son père. Nous pouvons donc y voir une *métaphore de la liberté, de la volonté d'évasion, de l'espoir d'un autre possible, du refus de l'enfermement*.

Certains y verront *l'orgueil, la volonté de repousser les limites de la condition humaine, la volonté de s'approcher du divin ...*

Il y a dans cette tentative d'Icare, certainement, un refus du statu quo, un refus de la résignation, et une envie d'aller plus loin, plus fort.

Ce qui me touche dans ce tableau, c'est *l'indifférence* face au drame de la souffrance, des espoirs déçus, de la tentative ratée.

Ce qui me touche, c'est la solitude de celui qui se noie, qui meurt sans que personne ne se mobilise pour lui venir en aide.

Ce qui me touche, c'est cette non-assistance, chacun préoccupé par ses propres activités...

Je ne rêve pas d'un monde idéal. Nous connaissons tous la nature humaine et nous en faisons partie. Mais je m'interroge quant au regard que nous portons sur notre réalité et sur la souffrance qui se banalise : les barges de migrants qui se retournent et font des centaines de disparus, les bombardements en Syrie, tant dans la Goutha orientale que sur Damas, où les communautés chrétiennes s'étiolent...

Nous sommes conscientisés par ce problème, mais comment arriver à transmettre ce souci de l'autre autour de nous ? Comment faire entrer dans nos salons autre chose que simplement la pitié ou de l'apitoiement pour susciter une vraie prière et une vraie action ?

Caritas, Amnesty et tant d'autres sont ces révélateurs de la détresse qui détruit des peuples entiers. Ceci est encore plus préoccupant qu'un seul Icare qui se noie, auprès des bonnes gens...

Mon constat pourrait être décourageant et démotivant... De combien d'Icare n'avons-nous pas entendu parler et pour combien d'Icare ne sommes-nous pas intervenus ? Ne sommes-nous pas aussi ceux qui encouragent et soutiennent les efforts et les tentatives de tant d'Icare épris de liberté et de volonté de justice... ? Et beaucoup se noient...

Je vois aussi sur *ce tableau un bateau...* que j'interprète comme une image de l'Eglise, ou de tout groupe humain qui refuse l'indifférence et décide de se mouiller, et d'aller à la rencontre de ceux qui sont en difficulté.

Pas évident, parfois entraînée par des vents contraires, entraînée par ses propres préoccupations, l'Eglise court le risque de s'éloigner.

Pour se rappeler toujours le cap de sa mission, elle est invitée, comme nous tous, à rester centrée sur la Parole.

Comme ce Ps 31(30) qui nous rappelle qui est notre roc, notre espérance et Celui en qui nous pouvons nous confier -

« 4. C'est toi mon roc et ma forteresse.

Pour l'honneur de ton nom, tu me conduiras et me guideras. »

Parole tant pour tous ceux qui sont épris de liberté comme Icare et tous ceux qui veulent se ranger à leurs côtés en luttant contre l'indifférence.

Pasteur Isabelle Detavernier

Chers membres,

Nous vous invitons à payer votre cotisation annuelle de 30 € à l'ACAT sur le compte de l'ACAT : BE07 7765 9456 8166.

La cotisation annuelle vous donne droit à recevoir les Appels urgents (information et modèles de courriers à envoyer aux autorités concernant des victimes précises de torture), l'ACAT-Info et les invitations aux divers événements (célébrations, conférences) organisés par notre association.

Par le passé, il nous est arrivé de ne pas envoyer de rappels systématiques en cas de non-paiement de la cotisation. Il était en effet attendu de nos membres qu'ils soient eux-mêmes attentifs et responsables.

Pour ne pas oublier votre cotisation annuelle, nous vous rappelons qu'il est également possible d'introduire un ordre permanent de virement automatique et de verser à l'ACAT, à la périodicité qui vous convient, un montant fixe de votre choix. Par exemple, en faisant un ordre de 5 € par mois, vous aurez non seulement payé votre cotisation mais également fait à notre association un don de 30 €, bien utile pour la réalisation de nos projets.

Je reste à disposition de toutes vos questions !

Michaël Bougard, Trésorier

ACAT. Belgique francophone, Rue Brogniez, 44. 1070 Bruxelles.

acat.belgique@gmail.com

Compte : BE07 7765 9456 8166



La chute d'Icare, tableau de Pieter Brueghel l'Ancien (1525-1569)



Le tableau peut être découpé en deux parties selon une diagonale : en haut à droite, le rêve ; en bas à gauche, la réalité. La partie supérieure évoque la liberté, le ciel, l'idéal, la légèreté,... La partie inférieure évoque la réalité de la vie quotidienne où les uns et les autres vaquent à leurs occupations : l'un laboure, l'autre garde son troupeau, un autre tend son filet pour la pêche...

« Il y a dans cette tentative d'Icare, certainement, un refus du statu quo, un refus de la résignation, et une envie d'aller plus loin, plus fort. »

Ce numéro de l'Acat-Info reprend la méditation sur la Chute d'Icare partagée lors de l'Assemblée générale du 3 mars 2018.